

# Chambres d'élevage

Bulletin technique élevage des Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne - Mars - n° 3

## Formations



p. 2

Bien préparer la mise à l'herbe  
de ses chevaux



p. 3

La maîtrise de la qualité du lait chez Jean-Luc CAHU



p. 4

La valeur génétique des béliers ne s'exprime que s'ils  
sont bien conduits sur l'exploitation



p. 5

Les points clés pour produire les futures  
laitières de son troupeau caprin



p. 6

Synthèse des résultats d'expérimentation  
2014 en maïs ensilage



p. 8

Assurer la minéralisation autour du vêlage



p. 9

PAC 2015, quelques points  
à ne pas oublier...



p. 10

La vie de la Chambre d'agriculture



p. 11



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CHARENTE-VIENNE



# Édito

2

2015 sera l'année d'application de la énième réforme de la Pac. Certes les DPU étaient devenus obsolètes, car plus en phase avec la réalité des exploitations.

Cette réforme, complexe dans sa mise en oeuvre, a été annoncée en faveur de l'élevage : au final, le compte n'y est pas ! Toutes les aides du premier pilier sont à la baisse, seuls quelques systèmes en production ovine s'y retrouvent.

En ce qui concerne le second pilier, les Mesures Agro-Environnementales sont proposées pour compléter le montant initial des aides, mais avec une attribution «verdie». L'engagement dans ces mesures peut être tentant pour compenser le manque à gagner ; l'ensemble des éleveurs du Poitou-Charentes pourra prétendre aux MAEC « système polyculture élevage », les MAEC « parcelles » seront quant à elles localisées.

L'administration tarde à fournir les derniers éléments pour avoir une vision claire de l'ensemble des contraintes de ces contrats. Au vu des délais courts pour le dépôt de ces dossiers au 15 mai prochain, et de la nécessité d'analyse fine avant de s'engager, votre Chambre d'agriculture est l'interlocuteur privilégié pour mener à bien votre réflexion.



**Arnaud BOURRY**  
Membre du Bureau,  
en charge du dossier  
élevage à la Chambre  
d'agriculture de la Vienne



**Christian LALOI**  
Membre du Bureau,  
en charge du dossier  
élevage à la Chambre  
d'agriculture de la  
Charente

## Actualités - Formations

1	2	3	4	5	6	7
8	X	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	X	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## Formations - 16

### EQUIN

**Critères d'amélioration du bien-être chez le cheval au travail** - 16 mars 2015

Contact - Sabrina PEYRILLE - 06 21 21 83 03

### Gestion du pâturage en équin

18 ou 19 mai 2015

Contact - Sabrina PEYRILLE - 06 21 21 83 03

### Soigner ses chevaux avec les plantes : phytothérapie, Fleurs de Bach et aromathérapie

8 juin 2015 - Intervenant : Christophe CASTEL

Contact - Sabrina PEYRILLE - 06 21 21 83 03

### Ostéopathie et performance sportive

9 juin 2015 - Intervenant : Minh Tam FRANK

Contact - Sabrina PEYRILLE - 06 21 21 83 03

## Formations - 86

### BOVIN VIANDE

**Formation Vif/Carcasse**

17 et 18 mars 2015

Contact - Nelly SERENE - 07 61 97 32 99

### BOVIN LAIT

**se perfectionner avec les huiles essentielles**

30 avril 2015

Contact - Adèle MARSAULT - 06 84 61 42 56

### BOVIN-OVIN-CAPRIN

**Formation dressage chien de troupeau**

4 jours : 2 juin, 28 août, 13 octobre et 27 novembre 2015

Contact - Annie SOUCHAUD - 06 30 25 11 83

# Bien préparer la mise à l'herbe de ses chevaux



Après une année 2014 très favorable à l'herbe et deux hivers sans gel, l'année 2015 va s'annoncer délicate notamment sur la gestion du parasitisme. L'herbe ayant continué à pousser jusqu'à la mi-décembre, la mise à l'herbe devra être faite un peu plus tôt cette année pour bien nettoyer les parcelles.

Dans tous les cas, la clef du succès réside dans la qualité de la transition alimentaire. Les chevaux ont passé tout l'hiver au foin (avec ou sans complément) et il faut donc que leur système digestif se réadapte progressivement à l'ingestion d'herbe. Cette année, la mise à l'herbe pourra s'envisager entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mars.

Misez au départ sur 1 à 2 heures d'accès à l'herbe par jour, sans diminuer les rations par ailleurs. Augmentez tous les jours le temps passé à l'herbe et diminuez petit à petit les aliments distribués. Le foin doit rester dans la ration. Au bout d'une quinzaine de jours, on peut considérer que la transition alimentaire est terminée. Il est préconisé de mettre tous les jours des petits quartiers de bonne paille dans le pré pour vérifier si les chevaux ont besoin d'ingérer des fibres longues et dures pour mieux se réguler.

Les règles prioritaires de gestion :

- Pâturez toutes les parcelles au moins 1 fois avant la mi-avril, y compris les parcelles destinées à la fauche
- Prévoir 5 ou 6 parcelles/lot d'équidés pour obtenir un temps de repousse de 4 à 5 semaines entre 2 pâturages
- Continuer la distribution de fourrages secs tant que les animaux en consomment.



Paddocks de pâturage

La préparation de la mise à l'herbe va se gérer différemment selon les lots de chevaux :

- Les poulinières, poulains et étalons en activité
- Chevaux à l'entretien, poneys

## Chevaux d'élevage

Les chevaux d'élevage ont de forts besoins. Il est nécessaire de se concentrer sur la qualité de l'herbe et sa disponibilité.

La transition alimentaire doit être particulièrement soignée pour les poulinières en fin de gestation.

Pour les juments et poulains qui n'auront plus de ration à l'herbe, prévoir automatiquement un complément minéral couvrant les besoins en zinc, cuivre et sélénium et ce, pendant toute la saison de pâturage.

## Chevaux et poneys à l'entretien

Les chevaux et poneys à l'entretien ont souvent des problèmes d'excès d'état corporel, surtout avec une année 2014 aussi favorable à l'herbe.

Si tel est le cas chez vous, pensez au pâturage au fil. Ne donnez que de petites surfaces tous les jours. Mieux vaut concentrer les chevaux sur des petites surfaces que quelques chevaux sur de grandes étendues. Le piétinement en sortie d'hiver n'est pas un problème à partir du moment où les chevaux restent 2 ou 3 jours par paddock.



Pâturage au fil

La composition en fructanes de l'herbe (sucre de stockage à l'origine des fourbures) varie en fonction des saisons et de la température. La quantité de fructanes est moindre en fin de nuit ou tout début de matinée. Privilégiez ces horaires pour la mise à l'herbe.

Attention, tout début de saison de pâturage démarré en trop bon état corporel, prédispose le cheval aux fourbures et diabète équin. Le dernier recours est l'utilisation de paniers qui permettent aux chevaux de rester en troupeau mais réduisent de 80 % l'ingestion d'herbe.



# La maîtrise de la qualité du lait chez Jean-Luc CAHU

Jean-Luc CAHU est installé avec sa femme, sur la commune de Cherves-Châtelars. Cet éleveur figure au 3ème rang national de l'indice génétique « troupeau santé mamelle ». Il travaille depuis plus de vingt ans sur ce critère génétique et sur la maîtrise quotidienne de la qualité du lait.

## L'exploitation en bref

- 85 ha dont 30 ha de maïs et 55 ha de prairies.
- 60 VL à 8429 kg/VL
- TB : 41,3 g/kg
- TP : 30,8 g/kg
- 180 000 cellules/ml

Source : Résultats contrôle laitier

## La génétique : un travail de longue haleine

Les principaux critères de sélection génétique de l'élevage sont la morphologie, les cellules et la longévité. Tous les taureaux utilisés ont un index cellules positif. Pour l'éleveur, de bonnes pattes, une bonne fertilité et des taux de cellules faibles sont garants de longévité et donc d'efficacité économique.

## L'importance de l'élevage des génisses pour des mamelles de qualité

Pour Jean-Luc, l'objectif est d'obtenir des vêlages à 24 mois. Pour lui, cela évite d'avoir des génisses avec des mamelles « grasses », qui peuvent rendre les vaches plus sensibles aux mammites. Dans le tableau, ci-dessous, sont présentées les rations par lot d'âge.

Age des génisses	Alimentation
De la naissance au sevrage	Lait entier + granulés spécial génisses
De 3 à 6 mois	Foin + 2 kg d'aliment génisses à 18 % de protéines (soja, maïs, luzerne) + pierre à lécher
De 6 à 12 mois	Foin + mélange (1/3 maïs, triticale, soja) + pierre à lécher
De 12 à 18 mois	Pâturage + foin ou enrubannage + mélange + pierre à lécher
De 18 à 24 mois	Pâturage + foin ou ensilage/enrubannage + pierre à lécher
3 semaines avant vêlage	1/3 ration des VL, foin à volonté + pierre à lécher + hépato protecteur

Ration des génisses

## Une ration équilibrée toute l'année pour les VL

La ration de base est composée de :

- ensilage maïs (2/3) et ensilage d'herbe (1/3)
- foin de luzerne (2 kg)
- correcteur 2 à 4 kg selon paturage
- VL 3 L (2 kg/VL au delà de 30L)
- minéraux : carbonate de Ca (150 g/VL) + 12.3.18 (140 g/VL)

## Les mammites : une attention au quotidien

Outre l'observation de l'aspect des mamelles lors de la traite, le lait des vaches ayant juste vêlé est testé au réactif « Traytest » permettant de déceler une mammité. Il en est de même pour les vaches présentant des quartiers douteux. Si le test est positif, l'éleveur traite alors la mammité.

## Une gestion simple du tarissement

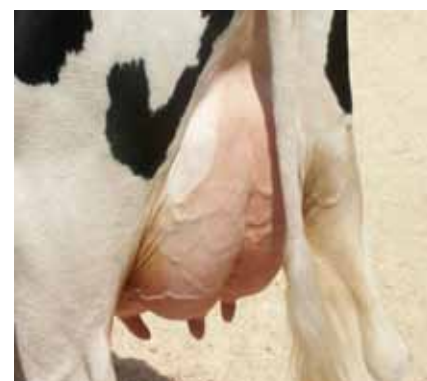
Les vaches sont tariées deux mois avant vêlage et mises au pâturage de préférence par période de beau temps. Les vaches fragilisées sont traitées aux antibiotiques, en plus d'une utilisation d'obturateur.

## Entretien des bâtiments : l'importance du paillage

Le paillage des bâtiments s'effectue matin et soir à raison de 10 kg/vache/jour. L'aire paillée est curée au mini chargeur tous les mois.

### Les astuces de l'éleveur :

- Mamelles tondues 2 fois par an
- Bacs à eau nettoyés toutes les semaines à l'aide d'une brosse
- Vaches bloquées au cornadis 2 heures après chaque traite
- Contrôle machine à traire tous les 18 mois.
- Les manchons en silicones sont remplacés tous les 3 ans
- Laver les lavettes matin et soir à 60°C
- Essorage puissant pour avoir des lavettes presque sèches et utilisation d'une mousse de pré trempage désinfectante
- Utilisation d'un produit de post trempage
- Désinfection des griffes après les vaches mammitieuses



Mamelles tondues deux fois par an

Anne-Laure VEYSSET  
Conseillère bovin lait (CA 16)  
06 25 64 54 55

# La valeur génétique des béliers ne s'exprime que s'ils sont bien conduits sur l'exploitation



L'achat d'un bélier est très important car une fois dans votre exploitation, il sera le père de 250 à 500 agneaux sur l'ensemble de sa carrière... D'où la nécessité de bien conduire le parc de béliers.

Avant toute chose, faites un bilan sur le parc de béliers en place et le recensement des reproducteurs à acheter :

- Le nombre est-il suffisant ? (voir tableau)
- Y a-t-il des béliers trop vieux (capacités reproductrices maximales entre 2 et 5 ans), malades, ou qui boitent ?
- Leur état corporel est-il satisfaisant et les testicules en bon état ? N'oubliez pas qu'il faut 60 jours pour la fabrication des spermatozoïdes !

Une fois les nouveaux béliers arrivés chez vous, continuez à les compléter pendant la phase transitoire ce qui permet de bien les observer pour anticiper tout problème sanitaire avant la lutte.

Type de lutte	Nombre de brebis par bélier adulte
Lutte sur éponges	3 à 5 maxi
Lutte naturelle en automne sur brebis	30 à 40 maxi
Lutte naturelle en automne sur agnelles	15 à 20 maxi

## Témoignage de Thierry FAUGE-ROUX, éleveur à Millac (86) - 950 brebis

*J'ai un parc de 39 béliers dont 32 « opérationnels ». Je réforme entre 5 et 7 béliers par an pour causes multiples (état pas satisfaisant, trop âgé, boiteries...). Traditionnellement, j'enlève les béliers des brebis vers le 10 janvier. Ensuite ils restent dehors, mais reçoivent quotidiennement 500 g d'un mélange (2/3 avoine et 1/3 complément azoté) avec du foin voire de l'enrubannage s'il fait très froid. Les luttes de contre saison commençant le 15 avril, je les tonds vers le 1<sup>er</sup> avril et je les traite contre les strongles et la petite douve. Entre avril et mai 300 brebis sont épongées en 4 lots, les béliers luttent pendant 24 heures et sont systématiquement retirés des lots et je poursuis la complémentation... Pour les luttes d'août, s'il y a de l'herbe, je ne complémente pas. En revanche, si sécheresse je leur donne 500 g/j de céréales et complémentaire azoté et bien souvent les luttes se font en bergerie. Pour les luttes naturelles, en général l'herbe suffit. Je fais systématiquement 3 cures d'hépatoprotecteur avec des vitamines à raison de 50 g/j pendant 6 jours et 3 semaines avant chaque lutte (avril, début août et début octobre).*



## Témoignage de Pascal LAURENT, éleveur à Saint-Christophe (16)

*Afin d'améliorer rapidement les performances techniques de mon troupeau, j'ai fait le choix d'utiliser et d'investir uniquement dans des reproducteurs qualifiés.*



*Je possède un parc de 20 béliers inscrits, en race Suffolk, Charollais, Ile de France et Grivette pour 540 brebis, et j'insémine environ 200 brebis par an.*

*Je renouvelle 2 à 3 béliers par an pour un investissement d'environ 1 000 à 1 500 €. J'achète en foire, chez les sélectionneurs ou en sortie de station.*

*Pour choisir mes béliers, je regarde d'abord leurs performances au niveau de la valeur laitière et surtout les résultats des ascendants (jusqu'aux grands-parents) : mères à béliers, index... dans l'optique de garder des femelles de renouvellement. Pour la viande, je recherche plutôt la conformation.*

*A leur arrivée sur l'exploitation, je leur fais systématiquement un traitement (Cydectine).*

*Pour les luttes naturelles, je mets 20 à 25 brebis / bélier. Je prépare mes béliers 1 mois avant les saillies : je regarde en priorité les aplombs, je fais des coprologies et je traite si besoin en fonction des résultats. Je peux réaliser deux lots selon leur état d'entretien.*

*Au niveau alimentation, un apport quotidien de 200 à 300 g de céréales est fait toute l'année. Au moment du flushing je passe à 1 kg par jour, je leur apporte également un supplément vitaminique et de l'huile de foie de morue.*

## Calendrier foires et sorties de station 2015

- Station de Contrôle Individuelle (SCI) Vendéen : 12 mai (79) et 30 juillet (49)
- SCI Suffolk : 4 juin (60) et 7 juillet (87)
- SCI Rouge de l'Ouest (49) : 7 et 30 juillet
- SCI Charmoise (86) : 6 août
- SCI Charollais (71) : 7 août
- SCI OIF (02) : 7 mai
- SCI Texel (02) : 17 septembre
- Carrefour génétique à Bellac (87) : 21 mai
- Foire à Bellac (87) : 3 septembre

Conseillères ovines  
Nathalie AUGAS (CA16) 06 26 69 71 09  
Béatrice GRIFFAULT (CA 86) 06 79 55 62 83  
Annie SOUCHAUD (CA 86) 06 30 25 11 83



# Les points clés pour produire les de son troupeau caprin

L'élevage des chevrettes est une étape délicate à conduire mais indispensable pour l'éleveur. Les quatre éleveurs du réseau de « l'Association de Développement de l'Élevage Caprin » nous ont fourni des pistes d'améliorations.

Pour la mise en place de cette étude technique, les éleveurs ont suivi un protocole comprenant trois étapes :

- Une première pesée à la naissance (réalisée par eux même).
- Une description de leurs pratiques pendant la phase lactée.
- Une seconde pesée avant le sevrage (environ 50 jours après la naissance).

Ainsi, les résultats de pesées obtenus (au total 460 chevrettes) ont pu être comparés.

## Premier objectif : obtenir un poids à la naissance idéal.

Pour atteindre ce premier objectif (soit un chevreau avec un poids de naissance minimum de 3,5 kg), il faut avant tout, adapter la ration aux besoins des chèvres en fin de gestation. Durant cette période des deux derniers mois, l'alimentation distribuée doit répondre aux besoins d'entretien de la mère et au développement de son fœtus. En effet, elle se sacrifie toujours au détriment de sa progéniture. La croissance du chevreau dans le ventre de sa mère entraîne donc une perte d'appétit pour cette dernière. La subtilité est alors d'adapter le rationnement à leurs besoins et de préparer en parallèle la future lactation. L'ingestion d'un fourrage de bonne qualité et de concentrés correspondants aux indicateurs suivants sont indispensables. Mais, il faut veiller à ne pas produire de la graisse de couverture, soit :

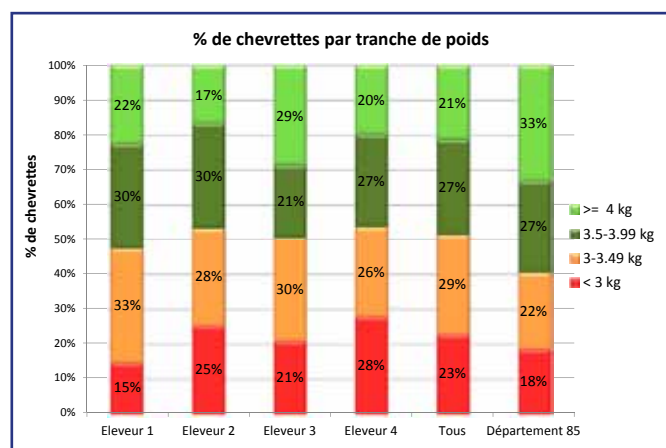
<b>Concentration énergétique</b>	0,8 UFL par kg de MS.
<b>Concentration azotée</b>	70 à 80 PDI par kg de MS.
<b>Cellulose brute</b>	Minimum 20 % de la MS.
<b>Ingestion totale</b>	Environ 1,5 kg de MS par chèvre et par jour. Attention : en dessous de 1,3 kg de MS = trop de concentrés et/ou mauvais fourrages.

## Sélectionner ses chevrettes.

La pesée permet de vérifier si le poids à la naissance est suffisant ou non. Selon des études expérimentales, la sélection devrait se faire ainsi :

- 4,5 kg en portée simple.
- 4 kg en portée double.
- 3,5 kg en portée triple.

Il est risqué de garder des animaux plus petits. Ils devront compenser ce manque durant leur phase lactée. Par exemple, une chevrette de 2,6 kg devra atteindre un gain moyen de 207 g/j pour compenser son manque, contre un gain moyen de 180 g/j. Trois des quatre éleveurs réalisant les pesées utilisent l'insémination artificielle. Ils privilégient alors les femelles issues de ce mode de reproduction. Le critère « poids à la naissance » vient donc dans un second temps comme le montre le graphique ci-dessous :



On constate que les éleveurs conservent 50% de leurs chevrettes dont le poids est inférieur à 3,5 kg, pour pouvoir assurer le renouvellement du cheptel (25% minimum). En outre, il faudrait garder 15 à 20% de chevrettes supplémentaires pour faire face aux problèmes sanitaires, de reproduction,.... Même si la génétique des chevrettes issues de chevrettes n'est pas privilégiée, leur gabarit est généralement plus important, car le nombre de chevreaux dans la portée est moins élevé, une amélioration est donc possible sur ce point-là.

## Deuxième objectif : atteindre un poids de 16 kg à 60 jours.

Les points primordiaux à respecter pour favoriser le bon développement de sa chevrette sont :

- L'efficacité des premières tétées : pour assurer son immunité, le chevreau doit téter le colostrum de sa mère le plus tôt possible (jusqu'à 6 heures après sa naissance) car c'est à ce moment-là qu'il lui est le plus bénéfique. Les multipares produisent un colostrum plus efficace. Le pèse colostrum permet de s'assurer de cette qualité du lait. Cependant, le colostrum apporte aussi des germes. Une thermisation efficace permet de lutter contre le CAEV.
- La qualité de l'allaitement : par la suite, le lait de substitution distribué se caractérise par une concentration de 35 % en matière grasse. Pour cela, il est recommandé



ur qui souhaite répondre à ses objectifs de production laitière. Une étude a été conduite chez acceptants de comparer et partager leurs méthodes, pour en analyser les points positifs et les

d'en calculer la concentration, soit :

- si poudre à 20 % de MG = 210 g de poudre / litre d'eau,
- si poudre à 21 % de MG = 200 g de poudre / litre d'eau,
- si poudre à 22 % de MG = 190 g de poudre / litre d'eau,
- si poudre à 23 % de MG = 180 g de poudre / litre d'eau,
- si poudre à 24 % de MG = 170 g de poudre / litre d'eau.

Lors de la distribution de ce lait, la température doit être proche de 40°C.

L'accès à l'alimentation : avoir un lot homogène est primordial pour éviter la compétitivité ! Pour cela, il faut pouvoir répondre aux préconisations, ce qui n'est pas toujours le cas, comme nous l'avons constaté chez nos quatre éleveurs :

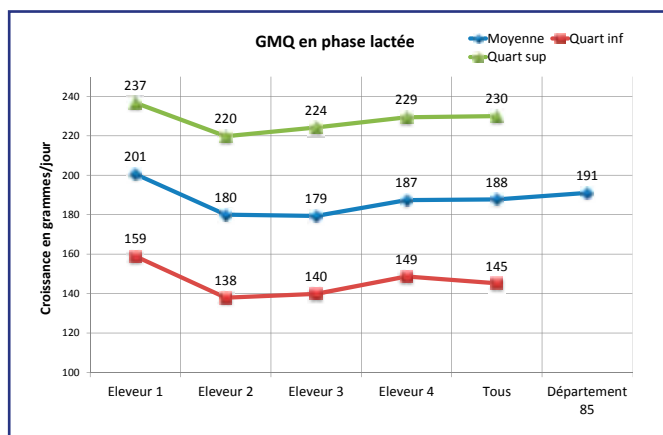
	Allotement	Nombre de chevrettes
Recommandations	25 à 40 chevrettes / lot	12 chevrettes / tétine
Eleveur 1	2 lots de 58	7 à 8 chevrettes / tétine
Eleveur 2	1 lot de 186 et 1 autre de 100	17 à 21 chevrettes / tétine
Eleveur 3	2 lots de 50, Puis 3 lots de 40	8 chevrettes / tétine
Eleveur 4	Premier(s) jour(s) en parc d'apprentissage Puis 2 grands lots	20 chevrettes / tétine

**Les meilleurs GMQ sont repérés dans les élevages qui répondent le mieux à ces préconisations.**

Les conditions de logement : l'isolation, la ventilation,... sont des points essentiels à prendre en compte dans la conception d'un bâtiment. Un bon maintien de l'hygiène tel que les écoulements des jus, le curage,... sont primordiaux puisqu'ils auront un impact direct sur la santé de l'animal. En outre, l'utilisation des antibiotiques tend à disparaître dans les années à venir.

### Objectifs atteints ?

Avant le sevrage, la pesée permet de vérifier si l'objectif des 16 kg à 2 mois ou des 180 g de GMQ (selon le poids à la naissance) est atteint. Si le poids de la chevrlette est bien en-deçà, il est conseillé de la rediriger vers des circuits de boucherie. Dans notre échantillon d'éleveurs, ces GMQ faibles vont de 7 à 20 % du total des chevrettes conservées. Néanmoins, la destination boucherie n'est pas une évidence pour les éleveurs, qui trop souvent gardent une marge de manœuvre insuffisante pour se le permettre.



L'éleveur 1 qui avait la plus petite part de chevrettes dont le poids était inférieur à 3 kg à la naissance et de bonnes conditions de logement, obtient les GMQ les plus élevés.

### ... jusqu'à la lactation.

Désormais, l'étude s'oriente sur la conduite d'élevage de nos quatre éleveurs suite aux dernières pesées avant le sevrage, jusqu'à la première lactation des chevrettes suivies. Une dernière pesée sera donc réalisée avant la mise à la reproduction. Pour cette prochaine étape, les éleveurs devraient dans l'idéal obtenir des résultats aux alentours des 36 kg par chevrlette.

Puis, une fois les mises-bas terminées, nous analyserons la production laitière de chacune des chevrettes en comparant leur lactation à l'ensemble des résultats obtenus tout au long de cette étude. Sélectionner ses chevrettes de renouvellement et optimiser leur conduite d'élevage est-ce effectivement la recette pour acquérir la bonne laitière de demain ?



Faire des lots en phase lactée est gage de croissance optimisée

Conseillères Caprin  
 Julia CHEMARIN (CA86)  
 06 79 42 74 47  
 Annaelle SOULLARD (CA86)  
 05 49 36 33 60



# Synthèse des résultats d'expérimentation 2014 en maïs ensilage

Deux parcelles expérimentales ont été suivies en 2014 par les équipes Production Végétale des Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne pour évaluer les variétés de maïs ensilage précoces d'un point de vue rendement et valeur alimentaire.

## Présentation de l'expérimentation

6 variétés précoces ont été testées sur deux sites irrigués :

- Le premier est situé à Chassenon (nord-est du 16). Le semis a été réalisé le 22 avril sur un sol limono-sableux et la récolte a eu lieu le 16 septembre avec une irrigation de 60 mm.
- Le second est situé à Champagné-le-Sec (sud-ouest du 86). Le maïs a été semé le 10 avril et récolté le 10 septembre. L'irrigation a été de 960 mm sur un sol de groies.

En Charente, la densité moyenne récoltée est de 88 800 plantes/ha. Le taux de matière sèche moyen à la récolte est de 29 % pour un tonnage à 16,3 T.

En Vienne, la densité moyenne récoltée est de 81 500 plantes/ha. Le taux de matière sèche moyen à la récolte est de 31,1 % pour un tonnage à 17,4 T.

**MS** : matière sèche (référence 30/35%)

**UFL** : unité fourrage lait (référence 0,90 UFL/kgMS)

**DINAG** : digestibilité du non amidon et non glucides (référence : supérieur à 46)

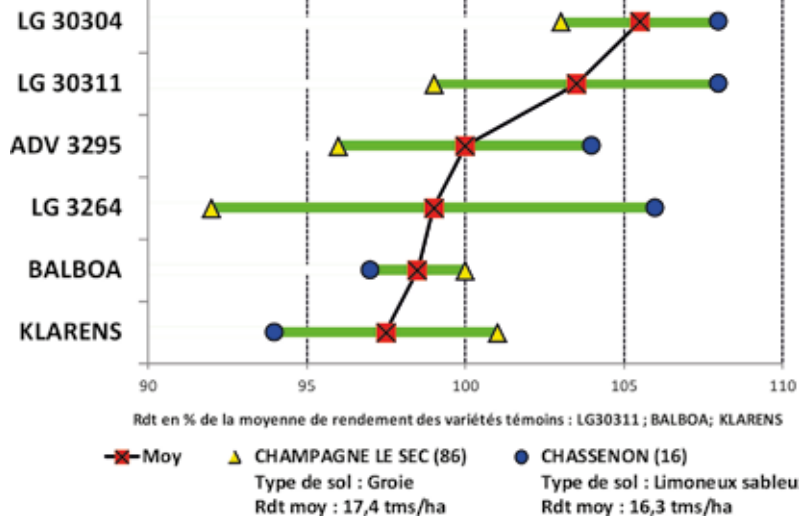
**MAT** : matière azotée totale (référence : 6 à 8% de la MS)

## Résultats des essais de maïs ensilage précoce en Vienne et en Charente

Voici les 6 variétés présentes sur les 2 sites, par ordre décroissant du tonnage de matière sèche :

- **LG 30304** (Limagrain, Indice 320) : très grande plante avec une insertion d'épi haute et régulière. La vigueur de départ est moyenne. Cette nouveauté reste très verte à la récolte et se caractérise par de petits grains cornés. Les UFL, en retrait sur les 2 essais, pénalisent son rendement énergétique.
- **LG 30311** (Limagrain, Indice 330) : grande plante avec une insertion d'épi

## Variétés témoins



Variétés	% MS	UFL	DINAG	MAT	Amidon
<b>LG 30304</b>	31,7	0,87	46	73,0	33
<b>LG 30311</b>	31,5	0,91	49	78,0	36
<b>ADV 3295</b>	30,5	0,91	48	74,5	36
<b>LG 3264</b>	31,4	0,91	48	88,0	34
<b>BALBOA</b>	31,0	0,90	46	77,5	38
<b>KLARENS</b>	30,9	0,91	47	78,5	38

basse et régulière. La vigueur de départ est bonne avec une floraison très précoce. Les épis sont longs avec de gros grains cornés et un peu de régulation. Ses très bons résultats confirment ceux de 2013 en termes de rendement, énergie et digestibilité.

- **ADV 3295** (Advanta, Indice 310) : variété haute avec une insertion d'épi haute. Ses épis sont longs, bien fécondés et composés de petits grains cornés-dentés. Sa vigueur de départ est moyenne. Cette nouveauté reste bien verte en fin de cycle. Les valeurs alimentaires sont correctes sur les 2 essais.
- **LG 3264** (Limagrain, Indice 300) : variété de référence. C'est une grande plante avec une insertion d'épi moyenne. Ses épis sont longs, bien fécondés et composés de gros grains cornés. Malgré un rendement décevant en Vienne, cette plante bien équilibrée est régulière chaque

année au niveau des valeurs alimentaires.

- **BALBOA** (Semences de France, Indice 330) : grande plante avec une insertion d'épi basse. Les épis sont assez longs, bien fécondés avec de gros grains cornés. Elle se caractérise par une très bonne vigueur de départ. Cette variété fait partie des références en rendement énergétique.

- **KLARENS** (KWS, Indice 320) : grande plante avec une insertion d'épi basse. Les épis sont bien fécondés avec un gros grain corné. Cette variété déçoit en 2013 et 2014 en rendement malgré un bel aspect visuel à la récolte. Les valeurs UFL et DINAG sont correctes.

D'autres essais sur les variétés tardives ont été réalisés en Vienne. Ces résultats sont en ligne sur : [www.vienne.chambagri.fr](http://www.vienne.chambagri.fr) rubrique grandes-cultures.



# Assurer la minéralisation autour du vêlage



Les minéraux doivent être apportés de manière régulière et en quantité suffisante pour couvrir les besoins des animaux, tout au long de leur vie. Pour éviter les carences, il est possible de faire des apports tout au long de l'année ou bien avant les phases critiques à risques, sous forme de cures.

La période autour du vêlage est une de ces phases critiques. En effet, une complémentation permet d'assurer :

- Les besoins du fœtus
- Une bonne qualité du colostrum et un meilleur transfert immunitaire
- La mise à la reproduction

## Les carences majeures sur la région Limousin

Des études sur le Limousin ont montré un état de carence des sols et donc des fourrages très marqué et généralisé à l'ensemble de la région pour quatre éléments : le sélénium, l'iode, le calcium et le magnésium. Pourtant ces éléments ont des rôles majeurs durant la période de vêlage (tableau 1). Ces carences peuvent perturber l'objectif de produire un veau par vache et par an.

Il faut également être très vigilant sur les apports de phosphore, constituant du squelette et dont les carences entraînent des chaleurs discrètes.

## Différentes formes de présentation

Il existe différentes formes de complémentations.

Présentation	Composition	Avantages	Inconvénients
Semoules et granulés poudreux	Macro-éléments Oligo-éléments Vitamines	Apport quotidien Mélange possible à l'aliment complémentaire Maîtrise des quantités apportées	Contrainte d'une distribution quotidienne Dosage irrégulier lors d'une distribution individuelle
Pierres, seaux et bassines à lécher	Macro-éléments Oligo-éléments Vitamines	Simplicité du mode d'apport Autorégulation des animaux	Non maîtrise des quantités ingérées
Liquide (par voie orale, eau de boisson, seringues buccales)	Oligo-éléments Vitamines	Praticité du mode d'apport	Variabilité des quantités ingérées à la buvée
Bolus	Oligo-éléments Vitamines	Praticité du mode d'apport Libération progressive des éléments	Coût parfois élevé Contention des animaux nécessaire

Tableau 2. Différentes formes de présentation des minéraux

Si les carences en minéraux peuvent s'avérer problématiques, l'inverse est également vrai. Attention à ne pas tomber dans l'excès et à ne pas oublier que les minéraux agissent en interaction !



Un bon équilibre en minéraux est nécessaire autour du vêlage

	Principaux rôles autour du vêlage	Principales conséquences d'une carence
Calcium	Constituant du squelette Contractions musculaires Fonctionnement du système immunitaire	Veaux naissants rachitiques, retards de croissance Rétention placentaire
Iode	Développement et maturation du fœtus	Diminution des défenses immunitaires Troubles de la reproduction Vivacité réduite
Magnésium	Fonctionnement des tissus nerveux et musculaires	Faible tonicité de l'utérus
Sélénium	Synthèse des protéines Agent majeur des défenses immunitaires Contrôle des réactions inflammatoires (avec vit. E)	Immunité déficiente Infections mammaires et utérines Rétention placentaire, avortements, stérilité

Tableau 1. Rôles et conséquences de carence de quatre minéraux, en déficit dans les sols du Limousin



# PAC 2015, quelques points à ne pas oublier...

## Aides bovines 2015

Il y aura un seul formulaire de demande d'aides bovines incluant :

- l'Aide aux Bovins Allaitants (ABA)
- l'Aide aux Bovins Laitiers (ABL)
- Et l'Aide aux Veaux Sous La Mère et aux veaux bio (VSLM)

La période de dépôt des demandes sera du 1er janvier au 15 mai, sauf pour 2015 elle débutera début mars.

L'Aide aux Bovins Allaitants : votre nouvelle référence sera basée sur l'année 2013. Elle sera définie à partir du nombre maximum de vaches détenues au 15 mai 2013 ou au 15 novembre 2013.

Le nombre retenu sera plafonné au respect du critère de productivité de 0,8 veau par vache. Vous devez au moins détenir 10 vaches en 2015 pour demander l'aide.

## L'aide au « paiement vert » ou verdissement

Importante et effective dès 2015, vous devez obligatoirement respecter trois mesures pour avoir votre aide au verdissement qui représente environ 30 % du total des paiements.

### Maintien des prairies permanentes

La nouvelle PAC prévoit la disparition des références herbe individuelles. Le système actuel est remplacé, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, par une obligation de maintien des prairies permanentes au niveau régional.

La surface de référence correspondra à la surface des prairies permanentes déclarées en 2012, à laquelle s'ajoutera la surface des nouvelles prairies permanentes déclarées en 2015.

Une baisse supérieure à 5 % de cette surface de référence obligera à réimplanter des prairies.

### Maintien des Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE)

Elles devront représenter 5 % de votre surface en terres arables. Une liste des éléments considérés comme SIE a été arrêtée. Pour chaque type de SIE, un critère d'équivalence en surface a été défini. N'hésitez pas à demander ces équivalences auprès de votre Chambre d'agriculture, pour pouvoir faire vos calculs.

Ne sont pas soumises à ce critère les exploitations :

- en agriculture biologique.
- dont la surface en terres arables est inférieure ou égale à 15 ha.
- dont les surfaces en prairie temporaire et/ou en jachère et/ou en légumineuses représentent plus de 75 % de la surface en terres arables et la surface arable restante est inférieure ou égale à 30 ha.

- dont les surfaces en herbe (prairies permanentes et prairies temporaires) représentent plus de 75 % de la SAU et la surface arable restante est inférieure ou égale à 30 ha.

**Définition des terres arables :** SAU moins les prairies permanentes, moins les prairies temporaires de plus de 5 ans et moins les cultures pérennes.

## Respecter la Diversité des assolements

Le critère diversité des assolements impose aux exploitations qui ont une surface en terres arables supérieure à 30 ha d'implanter au moins trois cultures différentes : la culture principale doit représenter au maximum 75 % de la surface arable et les deux cultures dominantes au maximum 95 % de la surface arable.

Les exploitations dont la surface arable est comprise entre 10 et 30 ha doivent implanter deux cultures minimum, la culture principale ne doit pas dépasser plus de 75 % de la surface arable.

Vous n'avez pas de contrainte d'assolement si votre exploitation :

- est en agriculture biologique
- a moins de 10 ha de terres arables
- si la surface arable est couverte à plus de 75 % en prairies temporaires ou jachère et que la surface arable restante ne dépasse pas 30 ha.
- ou si votre SAU est à plus de 75 % couverte par des prairies permanentes et que la surface arable restante ne dépasse pas 30 ha.

## Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Concernant les MAEC, certains points restent à éclaircir. N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la Chambre d'agriculture pour répondre à vos questions.

### Vos droits après un contrôle

En cas de contrôle, vous avez la possibilité de contester, d'argumenter, ou d'envoyer tout justificatif dans les dix jours suivants le jour du contrôle à la DDT. Passé ce délai, toute réclamation ne sera pas prise en compte (ne pas attendre la lettre de fin d'instruction).

### Mettre à jour aussi les autres espèces

Lors du contrôle, tous les animaux présents : chevaux, ânes, chèvres naines, porcs, volailles... sont contrôlés et doivent être à jour de la réglementation, pour ne pas être pénalisé sur vos aides.



# Vos interlocuteurs du service élevage



**Marina SALLE** Chef de service  
Tél : 05 49 44 74 14 - Port : 06 85 23 54 85  
marina.salle@poitou-charentes.chambagri.fr  
Basée à Angoulême et Mignaloux-Beauvoir



**Julie RENARD** Adjointe au Chef du service  
Tél : 05 45 84 43 75 - Port : 06 21 21 82 98  
julie.renard@charente.chambagri.fr  
Basée à Confolens

## Charente



**Nathalie AUGAS** Conseillère ovine  
Tél : 05 45 84 09 28 - 06 26 69 71 09  
nathalie.augas@charente.chambagri.fr



**Harmony BOUTIN** Conseillère caprin  
Tél : 05 45 84 09 28 - 06 25 64 14 04  
harmony.boutin@charente.chambagri.fr



**Sylvie ENEE** Conseillère bovin viande  
Tél : 05 45 84 09 28 - 06 24 30 15 24  
sylvie.enee@charente.chambagri.fr



**Jocelyne LATUS** Assistante  
Tél : 05 45 84 09 28  
jocelyne.latus@charente.chambagri.fr



**Sabrina PEYRILLE** Conseillère équin  
Tél : 05 45 84 09 28 - 06 21 21 83 03  
sabrina.peyrille@charente.chambagri.fr



**Sylvie VIGNAUD** Assistante  
Tél : 05 45 84 09 28  
sylvie.vignaud@charente.chambagri.fr



**Anne-Laure VEYSSET** Conseillère bovin lait  
Tél : 05 45 24 49 36 - 06 25 64 54 55  
anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr

**Vincent VIGNEAU** Conseiller Bovin croissance  
Tél : 05 45 24 49 22 - 06 07 42 67 36  
vincent.vigneau@charente.chambagri.fr

Basées à Confolens

Basés à Angoulême

## Vienne



**Béatrice GRIFFAULT** - Conseillère ovine  
Tél : 05 49 91 97 46 - 06 79 55 62 83  
beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr



**Guillaume LAJUDIE** - Conseiller bovin viande  
Tél. 05 49 91 97 49 - 07 86 48 37 82  
guillaume.lajudie@vienne.chambagri.fr



**Nelly SERENE** - Conseillère bovin viande  
Tél. 05 49 85 87 84 - 07 61 97 32 99  
nelly.serene@vienne.chambagri.fr



**Annie SOUCHAUD** - Conseillère ovine  
Tél. 05 49 91 97 42 - 06 30 25 11 83  
annie.souchaud@vienne.chambagri.fr



**Céline WACHET** - Conseillère bovin viande  
Tél. 05 49 91 97 43 - 06 79 88 41 03  
celine.wachet@vienne.chambagri.fr



**Jean-Michel MOCHET** - Conseiller bovin lait  
Tél. 05 49 85 87 83 - 06 47 11 55 45  
jean-michel.mochet@vienne.chambagri.fr



**Julia CHEMARIN** - Conseillère caprin  
Tél. 05 49 36 33 68 - 06 79 42 74 47  
julia.chemarin@vienne.chambagri.fr



**Hugues GEAY** - Conseiller bovin viande  
Tél. 05 49 36 33 62 - 06 84 96 03 35  
hugues.geay@vienne.chambagri.fr



**Adele MARSALT** - Conseillère bovin lait  
Tél : 05 49 44 75 33 - 06 84 61 42 56  
adele.marsault@vienne.chambagri.fr



**Victoire DEPOIX** - Conseillère fourrage  
Tél. 05 49 44 75 61 - 06 58 59 74 20  
victoire.depoix@vienne.chambagri.fr

Basés à Montmorillon

Basé à Bonneuil Matours

Basés à Vivonne

Basés à Mignaloux

## Coordonnées

**Chambre d'Agriculture de la Charente**  
service élevage - Antenne de Confolens  
2 & 4 allée des Freniers 16500 CONFOLENS  
Tél : 05 45 84 09 28  
www.charente.chambagri.fr

**Chambre d'Agriculture de la Vienne**  
Agropole service élevage  
CS 35001 2133 route de Chavigny 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR  
Tél : 05 49 44 74 74  
www.vienne.chambagri.fr